

Image not found or type unknown



## Vente maison dont le terrain a été hérité avec clause

Par **Nathalie Soler**, le **10/10/2018** à **02:33**

Mon mari a hérité d'un terrain de 300m<sup>2</sup> en 1989 avec une clause (accord de ses parents en cas de vente du terrain) alors que nous n'étions pas mariés, nous avons construit une maison estimée à 280000 euros en 2018 puis nous nous sommes mariés en 1997 sous le régime de la communauté universelle nous aimerions vendre cette

Par **youris**, le **10/10/2018** à **10:04**

bonjour,  
il vous faut donc obtenir l'accord de vos beaux-parents.  
salutations